



BRIEFING PILOTES

- Stricte respect du code de la route et des vitesses autorisées.
- Les Fiches de Contrôle seront données au départ de chaque étape.
- Les Commissaires présents au départ des Spéciales de Régularité seront opérationnels 30 minutes avant l'heure théorique du premier concurrent. Possibilité de se présenter à ces contrôles 15 minutes avant cette heure théorique.
- Lors de traversée de villages, lieux-dits, hameaux : vous aurez une distance de 2 Km, sans aucune prise de temps pour rattraper la moyenne ou la nouvelle moyenne de régularité imposée depuis la fin de la zone de contrôle.
- En Spéciale de Régularité (SR) à l'approche des zone limitées à 30 km/h une alarme sonore et visuelle de l'appareil Tripy vous avertira.
- Des contrôles de vitesse aléatoires seront effectués sur le reste du parcours.
- Un ou plusieurs changements de moyenne de régularité dans les S.R. 5 - S.R.10 – S.R.11.

En cas de **conditions exceptionnelles** et sur décision de la Direction Course, ces vitesses moyennes pourront être modifiées et remplacées par celles inscrites au dos de la fiche de contrôle.

- La vitesse imposée en Spéciales de Régularité dans tous les villages est de 30 km/h quel que soit la limitation en vigueur.
- La vitesse imposée dans les lieux-dits est celle du Code de la Route sauf si indiquée par l'appareil Tripy.
- Pour des raisons de sécurité, aucun stationnement de concurrents et/ou d'assistances, empiétant sur l'accotement ainsi que sur la chaussée, ne sera autorisé **à proximité des Spéciales de Régularité** (SR) ainsi que sur l'entièreté de l'itinéraire.
- En cas d'abandon, barrer le numéro de compétition et informer la Direction de Course.
- Si reprise de l'épreuve, informer la Direction Course au plus tard 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent au CH de fin d'étape.
- Toutes les communications officielles se feront par email et sur l'application Sportity.
- **Le carnet d'infraction devra être présenté aux Commissaires à tous les CH d'entrée en parc fermé de fin d'étape et rendu impérativement au CH de l'étape finale (CH17) Monaco sous peine de mise hors course.**



- Toutes les voitures des concurrents ainsi que leur assistance devront être équipées de pneus hiver.
Elles devront avoir à bord un jeu de chaînes à neige métalliques et/ou textiles de tailles adaptées, conformément à la loi montagne en vigueur.

DRIVERS BRIEFING

- Respect of the highway code and the authorized speeds.
- Time cards will be distributed at the start of each leg.
- The Marshals at the start of the Regularity Stages will be on duty 30 minutes before theoretical start time of the first car. It will be possible to arrive at these controls 15 minutes before that time.
- After leaving crossed villages/hamlets you will have at least 2 km to reach the average or new average regularity imposed speed.
- One or several average speeds changes in the S.R. 5 - S.R.10 - S.R.11.
- In case of **exceptional conditions** and on decision of the Race Direction, these average speeds can be modified and replaced by those written on the back of the time card.
- The speed limit in all villages is 30 km/h regardless of the speed limit in force.
- The speeds imposed in the hamlets is the one of the highway code unless indicated by the Tripy device.
- For safety reasons, it's forbidden to Competitors and Service Teams to park on the road shoulders **near the start of regularity stages** (SR) or overlapping the roadway as well as on the entire Rally course.
- In case of withdrawal, cross out the competition number and inform Rally HQ.
In case of decision to resume the race, inform the Rallye HQ at the latest 30 minutes after the arrival of the last competitor at TC of leg end.
- All Official communications will be done by email and on the Sportity application.
- **The infringement card must be presented to the marshals at all parc fermé TC entrance of each leg end, failing to return the infringement card at parc fermé final entrance TC (CH 17) Monaco shall entail disqualification.**
- All competitors' cars and their assistance must be equipped with winter tyres.
They must carry a set of metal and/or textile snow chains of suitable sizes, in accordance with the "mountain law" in force.